

LE COURS ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

Document de travail et notes critiques

Depuis son implantation dans le réseau scolaire du Québec en 2008, le cours **Éthique et culture religieuse** fait l'objet de critiques nombreuses.

Rappel de ces critiques.

La **sociologue Joëlle Quérin**, dans son étude de 2009 intitulée *Le cours Éthique et culture religieuse : transmission des connaissances ou endoctrinement ?*, passe en revue ce programme scolaire et le critique à plusieurs égards.

Elle estime que, dès son implantation, à une époque où les accommodements raisonnables faisaient débat de société, le cours ÉCR a été vu par ses concepteurs et ses initiateurs comme une arme apte à favoriser l'acceptation de ce nouveau concept d'accommodement raisonnable par une population récalcitrante, plutôt favorable à la laïcité et à une véritable intégration des immigrants.

À ses yeux, les motifs de son implantation ont avant tout été politiques, et non pédagogiques. L'endoctrinement prime, l'instruction y est secondaire. L'objectif, approuvé par l'intelligentsia de l'époque, vise à rendre les enfants plus accommodants.

Le cours comporte deux finalités : **reconnaissance de l'autre et poursuite du bien commun**. La reconnaissance de l'autre, il suffit de lire la pensée de Charles Taylor à ce sujet, se traduit concrètement par une volonté de valorisation des identités individuelles. Quant au bien commun, il repose non pas sur une culture commune, ou comme le formulent certains, un patrimoine culturel commun, mais sur les concepts juridiques renfermés dans les chartes des droits et libertés. Donc, d'une certaine façon, le partage d'un mode de résolution des conflits. Le patrimoine linguistique et culturel d'un peuple est quant à lui évacué.

Centré sur les droits individuels, faisant par le fait même toute la place aux particularismes et promotions à caractère communautaire, la philosophie du cours repose clairement sur l'idéologie du multiculturalisme.

Joëlle Quérin rappelle les compétences mises de l'avant par ce cours.

Première compétence, **Réfléchir sur des questions éthiques**. Cette compétence énonce comme relatives les valeurs et chacun devient donc libre de développer sa propre éthique. Pourtant, on met de l'avant un concept incontournable, celui de la diversité. À ceux qui verront là contradiction, soit opposition entre relativisme culturel et primauté de la diversité, les tenants de ce cours réfutent l'accusation car, selon eux, tout repose sur un socle commun de valeur, celui des chartes. Mais alors on peut reprocher à ce socle commun de s'appuyer uniquement sur les droits individuels et de ne laisser aucune place aux droits collectifs!

Deuxième compétence, **Manifester une compréhension du phénomène religieux**. Il s'agit ici de procéder à un examen de la diversité, comme énoncé dans la compétence précédente, mais on y ajoute les religions. Ces dernières sont à l'origine de cette diversité et leur considération se justifie par le fait d'une société dite pluraliste.

Troisième compétence, **Pratiquer le dialogue**. On apprend aux enfants les bonnes attitudes et les comportements à adopter face à la diversité. L'esprit critique est absent. En fait, les savoirs sont subordonnés à des attitudes et à des comportements devant se conformer aux principes du pluralisme. Le dialogue en soi prime.

Quant aux **connaissances** normalement prévues dans le cours, elles ne sont ni importantes ni prioritaires. Dans le cadre des discussions entre élèves, les références à des événements ou à des personnages ne servent qu'à démontrer que « les religions proposent des valeurs et des normes qui dictent les comportements et attitudes à adopter envers soi-même et envers autrui pour favoriser le vivre-ensemble ».

Dans le même esprit, les références aux pratiques et aux symboles religieux, illustration du pluralisme, ne peuvent prêter à la critique, même si leur signification implique la violence ou l'inégalité entre les femmes et les hommes. L'avertissement en est d'ailleurs explicitement fait au personnel éducatif.

Étonnamment, le **rôle des enseignants** ne consiste pas à enseigner à proprement parler, mais à les amener par le dialogue à une construction collective, le pluralisme.

En **conclusion**, le cours ÉCR propose comme seul dénominateur des Québécois les chartes des droits et libertés. Exit le concept de culture patrimoniale d'un peuple.

Joëlle Quérin passe aussi en revue d'autres critiques. Celles du Mouvement laïque québécois, de Mario Dumont et de Mathieu Bock-Côté.

Elle note que l'opposition au cours ÉCR du **Mouvement laïque québécois** en 2008 consiste principalement à demander le retrait pur et simple du volet culture religieuse tout en conservant les volets Éthique et Pratique du dialogue. En fait, cette position laisse place au relativisme culturel, à condition qu'il ne soit pas religieux ! Cette demande cautionne alors la philosophie de base du cours et son assise multiculturaliste.

En 2007, le politicien **Mario Dumont** (« Non à la « trudeauisation ! », *La Presse*, 15 décembre 2007) a critiqué vertement le cours ÉCR lui adressant plusieurs reproches : d'abord critique de la position libérale à l'effet que la diversification de la société implique que les majoritaires s'ouvrent aux cultures et religions minoritaires, puis confusion entre ouverture d'esprit et déracinement de nos origines, banalisation du patrimoine religieux québécois, non transmission d'un patrimoine collectif aux enfants et aux immigrants et tentative de noyer notre identité dans une mosaïque sans repères.

De son côté, le sociologue **Mathieu Bock-Côté** (« Un utopisme malfaisant », *Le Devoir*, 24 avril 2008) voit dans ce cours la consécration de l'idéologie multiculturelle qui a transformé notre société en laboratoire, neutralisé la conscience nationale et dissuadé

la majorité de faire de sa culture la norme de l'existence commune.

D'autres points de vue critiques ont aussi été formulés à l'endroit du cours ÉCR.

Marie-Michelle Poisson, de son côté (« La laïcisation du système scolaire n'aura pas lieu », *Centre des médias alternatifs du Québec*, 28 mars 2008), prône un *enseignement « transversal » de la culture religieuse via certaines disciplines existantes comme l'histoire, la géographie, la littérature ou les arts sans qu'il n'y ait nécessité de créer une nouvelle discipline.*

Le SAR [Secrétariat aux affaires religieuses] et le CAR [Comité sur les affaires religieuses] dont l'origine remonte à l'ancien comité confessionnel catholique qui existait avant la création du ministère de l'Éducation en 1964, constituent les derniers bastions des privilèges historiques consentis aux pouvoirs religieux. L'abolition du SAR et du CAR permettrait enfin une réelle ouverture du débat pour la mise en place d'une laïcité authentique.

Caroline Beauchamp dans son essai *Pour un Québec laïque* (PUL, 2011), y va de ce jugement clairvoyant : *Selon moi, l'État devrait s'en tenir à éduquer aux valeurs civiques et à enseigner le fait religieux dans une perspective historique.*

Plus récemment, **Joëlle Quérin**, dans une entrevue réalisée par Mathieu Bock-Côté (« *Trois questions adressées à la sociologue Joëlle Quérin* », *JDM*, 16 septembre 2016), revient sur ces questions d'éthique, questions religieuses et questions citoyennes et suggère des réformes.

Au primaire, elle libère le programme scolaire de ce fardeau : *Au primaire, les périodes accordées au cours ÉCR pourraient simplement être redistribuées parmi les matières de bases, comme le français et les mathématiques, mais aussi l'éducation physique, dont les enfants ont grandement besoin. D'ailleurs, certains enseignants le font déjà, lorsqu'ils doivent rattraper du retard dans certaines matières ou lorsqu'ils sont mal à l'aise avec le cours ÉCR.*

Les questions éthiques et religieuses apparaissent au secondaire, intégrées à d'autres cours : *Au secondaire, il me semble important que les élèves reçoivent un enseignement sur les questions éthiques et religieuses. La meilleure façon de le faire consiste, à mon avis, à les intégrer au cours d'Histoire et éducation à la citoyenneté. Les religions seraient ainsi étudiées sous l'angle historique, alors que le volet éthique pourrait être abordé dans la cadre de l'éducation à la citoyenneté. Celle-ci pourrait alors devenir un réel cours d'éducation civique, plutôt qu'un festival des bons sentiments, comme c'est le cas actuellement.*

Plus récemment, **Nadia El-Mabrouk**, dans un texte publié dans LaPresse+ (« Cours d'éthique et culture religieuse – Le courage d'agir », 8 janvier 2019), critique le cours ÉCR d'autant plus, a-t-elle raison de le souligner, qu'il doit maintenant être ré-évalué à l'aune de la nouvelle loi sur la laïcité présentée par le gouvernement de la CAQ et finalement adoptée par l'Assemblée nationale.

Ses critiques portent sur l'absence du concept de laïcité dans le cours, l'idée que l'interdiction de signes religieux va à l'encontre des droits individuels, l'absence de critique des religions en regard de l'inégalité retrouvée en leur sein même et le fait que des règles religieuses injustes soient présentées comme des facteurs de cohésion sociale. Elle reprend, comme Marie-Michelle Poisson, une critique d'ordre plus administratif et déplore la présence du CAR à l'intérieur même du ministère de l'Éducation, son influence néfaste et notamment sa promotion du concept de « laïcité ouverte », concept dévoyé et dénoncé par les laïques.

EN CONCLUSION

Comme on peut le voir, les critiques du cours ÉCR sont nombreuses et variées. Il reste, après les avoir passées en revue, à les valider en groupe de discussion, à les formuler dans une position commune et à faire des propositions pour la réforme plus ou moins complète de ce cours ou carrément son remplacement par un autre cours plus orienté vers la citoyenneté. La discussion est ouverte.

Yves Laframboise
13 septembre 2019